

Droits des femmes : une cause universelle

vendredi 3 mars 2006, par [BERTHET Moïra](#) (Date de rédaction antérieure : 2 mars 2006).

Depuis quelques années, les mouvements féministes multiplient les actions internationales. Marche mondiale des femmes ou participation aux forums sociaux sont l'occasion d'échanges entre militantes de différents pays. Un processus qui peut revivifier le combat, au Nord comme au Sud.

Sommaire

- [Lutte contre l'Église](#)
- [Dégradation à l'Est](#)
- [Nouvelles revendications](#)
- [Défendre le droit à l'avortement](#)
- [La victoire des ouvrières](#)

Le 17 octobre 2005, la deuxième Marche mondiale des femmes se terminait avec une rencontre de femmes venues du monde entier à Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. La charte de la Marche mondiale, élaborée en décembre 2004, lors des quatrième rencontres internationales de la Marche à Kigali, a été transmise à travers de nombreux pays. Elle est partie du Brésil en mars 2005, le relais européen ayant eu lieu les 28 et 29 mai à Marseille. Des femmes venues de toute l'Europe ainsi que de certains pays du Maghreb se sont retrouvées pour deux jours de débat et une importante manifestation.

Ces différentes initiatives témoignent de l'effort unitaire des mouvements féministes à travers le monde. Les réseaux féministes ont ainsi imposé que des moments importants soient réservés à leurs thématiques lors des forums sociaux. Ainsi, en 2003, le Forum social européen (FSE) de Saint-Denis a été précédé d'une journée baptisée l'Assemblée européenne pour les droits des femmes, qui avait rassemblé, à Bobigny, pas moins de 3000 personnes (des femmes en grande majorité, mais aussi quelques hommes). Le principe d'une telle assemblée s'est, depuis, affirmé (incluse ou précédant le FSE). Le prochain sommet d'Athènes devrait ainsi être ponctué d'un temps fort féministe. Par ailleurs, un espace femmes devrait être prévu.

Cette participation à un mouvement qui dépasse les frontières a permis, dans un certain nombre de pays, de revivifier le combat féministe en difficulté. Ainsi, en Amérique latine, les organisations des femmes s'étant abondamment investies dans la lutte contre les dictatures militaires, le retour à la démocratie a paradoxalement provoqué une crise en leur sein : elles ont été divisées entre partisans et adversaires de l'institutionnalisation. En 2005, le lancement de la Marche mondiale a permis, notamment au Brésil, une redynamisation des organisations féministes.

Plus que jamais, il apparaît nécessaire de construire des réseaux à l'échelle internationale, mais aussi européenne. La LCR, par le biais de militantes, s'est investie dans ce processus, de même que des camarades d'autres sections de la IV^e Internationale (italienne, grecque...). De tels réseaux ont permis l'émergence d'un appel féministe européen à dire « non » au traité constitutionnel européen. En France, le texte « Féministe pour une autre Europe » a introduit la dimension de genre dans les débats qui ont permis la victoire du « non ».

Lutte contre l'Église

Il faut dire que les femmes subissent de plein fouet les ravages provoqués par la construction de l'Europe libérale. La réduction des dépenses des États et la baisse des effectifs dans la fonction publique frappent particulièrement les femmes : les postes de fonctionnaires sont un important vivier d'emplois féminins qualifiés et les inégalités de traitement entre hommes et femmes y sont plus limitées que dans le privé. Ces politiques sont particulièrement catastrophiques dans les pays d'Europe orientale, déjà intégrés dans l'Union européenne ou en voie d'intégration. Le démantèlement des entreprises publiques des anciens pays de l'Est a entraîné une importante hausse du chômage féminin. Plus encore, les modifications économiques qui ont suivi la chute des régimes du bloc soviétique ont remis en cause la légitimité de l'emploi féminin.

Ainsi, en 1990, lors d'une enquête sur l'emploi, plus de 50 % des Polonais interrogés (hommes et femmes confondus) se disaient d'accord avec l'énoncé suivant : « Lorsque les postes de travail sont rares, les hommes ont davantage de droit à l'emploi que les femmes. » En Pologne, malgré le développement de ce discours inégalitaire, de nombreuses femmes tentent de conserver une activité professionnelle. Un nombre significatif de femmes, qui ne parviennent pas à trouver un emploi salarié, créent leur entreprise. Mais cette indépendance n'est que fictive : elles travaillent pour la plupart pour des entreprises donneuses d'ordre et, n'étant pas salariées, elles ne bénéficient pas de protection sociale (assurance maladie). Les modifications économiques se combinent avec la prise de pouvoir de forces réactionnaires fortement influencées par l'Église catholique : l'avortement est redevenu illégal depuis 1992, et les femmes sont à nouveau assignées à leur rôle maternel.

Dégradation à l'Est

L'exemple bulgare est aussi révélateur : si le régime « communiste » ne s'était pas réellement attaqué à la répartition traditionnelle des rôles dans la société, une rhétorique de l'égalité entre hommes et femmes par le travail avait été développée. Les femmes avaient pu avoir accès à des postes diversifiés, notamment d'ingénieur, dans les grandes entreprises d'État. La fermeture de celles-ci a entraîné leur mise au chômage, et elles n'ont pu, pour la plupart, que retrouver des emplois précaires. Conséquence de cette évolution, alors que les taux d'activité des hommes et des femmes étaient quasiment égaux, celui des secondes est maintenant inférieur de dix à quinze points à celui des premiers. Construire un mouvement féministe en Europe orientale est une nécessité, mais les organisations qui luttent en ce sens se heurtent à de nombreuses difficultés. Leur participation aux rencontres internationales, notamment au niveau européen, leur permet de puiser de nouvelles forces.

Autre exemple de solidarité internationale féministe, les campagnes de lutte contre la traite prostitutionnelle, qui se déroulent à l'occasion de grands événements sportifs accompagnés d'une organisation de l'offre de prostitution. Ce fut le cas pour les Jeux olympiques d'Athènes, en 2004. C'est encore le cas, cette année, pour la Coupe du monde de football en Allemagne. Des campagnes d'interpellation des pouvoirs publics dans les pays organisateurs et des autorités sportives se conjuguent à l'information des jeunes femmes des pays d'Europe de l'Est, dont beaucoup de prostituées sont issues.

Nouvelles revendications

Mais si les exemples de jonction entre les organisations féministes, à l'échelle internationale, se multiplient, les difficultés ne manquent pourtant pas. Les pratiques militantes et les situations

différent d'un pays à l'autre : affirmer le droit à l'avortement va de soi pour les féministes issues des pays occidentaux, mais ce n'est pas le cas dans les pays africains, par exemple. Il est donc nécessaire de trouver des compromis. Ainsi, ce droit n'est pas mentionné explicitement parmi les objectifs de la charte, mais l'affirmation 4 précise : « *Les femmes prennent librement les décisions qui concernent leur corps, leur sexualité et leur fécondité. Elles choisissent d'avoir ou non des enfants.* » De la même manière, le droit à l'homosexualité n'y est pas explicitement affirmé, même si la charte affirme la nécessité de « *lutter contre l'homophobie* », les femmes devant avoir la possibilité de « *vivre librement leur sexualité, de façon responsable, et de choisir la personne avec qui partager leur vie* ». Porter un texte qui affirme explicitement ces deux thèmes s'avère compliqué, notamment dans des pays où la pression religieuse reste très forte.

En revanche, ces rencontres voient aussi l'émergence de revendications - comme l'accès à la propriété des terres pour les femmes - qui ne sont pas des thèmes classiques du mouvement féministe occidental. Ces rencontres, si elles peuvent sembler parfois n'être l'occasion que d'avancées fort limitées, permettent de mieux cerner l'état des droits des femmes à l'échelle internationale.

- De nombreux exemples contenus dans cet article ont été puisés dans l'ouvrage collectif *L'Autonomie des femmes en question, antiféminismes et résistances en Amérique et en Europe*, l'Harmattan, « Bibliothèque féministe ».

Encarts

Défendre le droit à l'avortement en Italie

Depuis le début 2006, d'importantes manifestations pour la défense de l'avortement rythment l'actualité italienne. Le 14 janvier dernier, à Milan et à Rome, deux manifestations défendaient le droit à l'avortement et réclamaient le Pacs. Une autre journée d'action a eu lieu le 11 février à Naples. La gauche italienne et les mouvements de femmes ont rassemblé, de nouveau, plusieurs dizaines de milliers de personnes venues de toute l'Italie. Un succès dans une Italie du Sud réputée plus traditionaliste. Une autre manifestation est prévue, fin mars, à Palerme, en Sicile.

Un encouragement après l'échec du référendum sur l'assouplissement de la loi sur la procréation médicalement assistée. En juin dernier, l'Église avait fait campagne pour le « non » et seulement 26% des Italiens s'étaient rendus aux urnes. Heureusement, cet échec a permis aux mouvements progressistes de se ressaisir. Cette mobilisation est rendue nécessaire par l'offensive contre le droit à l'avortement. En décembre 2005, le Parlement italien a ouvert une enquête sur l'application de la loi 194 qui, depuis 1978, légalise l'avortement. Le ministre de la Santé, Francesco Storace, a ainsi préconisé que les associations qui s'opposent au droit à l'avortement puissent participer aux consultations précédant l'avortement. Une perspective bien entendu inacceptable pour toutes les associations féministes. Le même Francesco Storace s'oppose aussi à l'utilisation de la pilule abortive dans les hôpitaux de la Péninsule.

Cette offensive anti-avortement fait écho aux prises de position répétées de l'Église catholique. Le nouveau pape, Benoît XVI, a réaffirmé la condamnation de l'avortement, l'assimilant à un homicide. Il a salué l'action du Mouvement pour la vie, la principale organisation italienne d'opposants à l'avortement. L'Église ne cesse de s'opposer aux droits des femmes à disposer de leur corps et tente de s'ingérer dans les affaires politiques italiennes. Mais elle se heurte à une résistance qui ne désarme pas.

La victoire des ouvrières d'Yves Rocher au Burkina Faso

Après quatre mois d'une lutte exemplaire, les 133 ouvrières de la Gacilienne, filiale d'Yves Rocher, ont fait plier le leader mondial des produits cosmétiques d'origine végétale. Un accord a été conclu le 19 janvier dernier.

Alors qu'au Nord, l'image d'Yves Rocher repose sur le « bien-être » procuré aux femmes par ses produits de beauté, au Burkina, l'entreprise impose à ses ouvrières, sous-payées, brimades et cadences infernales : des salaires en dessous du Smic local, une absence de congés maternité et l'irrespect des maigres protections sociales burkinabés... Les ouvrières de l'usine n'acceptent plus de se laisser faire et elles exigent salaires et conditions de travail dignes : elles adhèrent à la CGT-B et demandent l'appui de l'association de femmes burkinabé Kebayna. Elles contactent en France le groupe de femmes Égalité. Celui-ci interpelle l'entreprise sur le traitement indigne de ses ouvrières africaines. En août 2005, Yves Rocher répond en fermant l'usine, sans préavis ni indemnités.

Les Gacilienne restent alors unies et popularisent leur lutte. Partie de la base, la mobilisation rassemble rapidement une cinquantaine d'organisations féministes, syndicales, altermondialistes et de solidarité. Une campagne de pétition s'engage en direction des clientes. Son impact altère l'image de marque d'Yves Rocher et, à la veille du Forum social mondial (FSM) de Bamako, le groupe accepte enfin de véritables négociations. Les Gacilienne obtiennent le versement d'indemnités convenables. Leur victoire a une portée symbolique considérable, car elle résulte de la synergie entre, d'une part, les associations de femmes et la CGT-B - ancrées dans un puissant mouvement social - et, d'autre part, une solidarité internationale d'un type nouveau.

P.-S.

* Paru dans « Rouge » n° 2148 du 2 mars 2006.